

COMMUNE DE NANGY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°30/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NANGY
HAUTE-SAVOIE

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 17

Votants 18

L'an deux mil vingt, le 29 juin,

Se sont réunis les membres du conseil municipal

Sous la présidence de M. Laurent FAVRE,

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Le 22/06/2020 par voie dématérialisée.

PRESENTS : MM. Rodolphe ARNOULD, Hubert CHEVALLET, Laurent FAVRE, Dominique GABERT, Jacky GAVARD, Nicolas GODET, Michel HERVE, Kolja RIEFFESTAH, DAVID SERVAGEANT.

MMES : Natalie BREUZA, Nicole DURET, Denise FERNANDES, Priscille MARTINS-FERREIRA, Christine PIANTCHENKO, Elise RIONDEL, Nadège SAPORITO, Aline VEYRAT.

POUVOIR : Mme Natacha MAITRET donne pouvoir à Mme Nadège SAPORITO.

ABSENT : Mme Pamela BENOIT-BARNET.

*Madame Priscille MARTINS-FERREIRA, nommée secrétaire de séance.
(Art. L2121-15 CGCT)*

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT - SYANE

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

Le SYANE, Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, est un syndicat mixte constitué de communes et d'intercommunalités ainsi que du Département. Dévoué au territoire et à ses administrés, il a pour mission de leur fournir des infrastructures et des services adaptés pour tous les Haut-Savoyards à travers 7 compétences. En qualité d'expert de l'énergie et du numérique, le SYANE accompagne au quotidien les collectivités du territoire.

Le SYANE fait appel aux communes afin de désigner des délégués qui constituent les collèges électoraux. Ils sont appelés à élire les délégués du SYANE, membres du Comité syndical.

En tant que délégué, vous représentez notre Commune au sein des instances du Syndicat et êtes porteur d'initiatives afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des administrés. Les niveaux d'engagement sont différents selon l'instance dans laquelle vous siégez (Comité, Bureau, Commissions, Exécutif) notamment en termes de pouvoir décisionnaire ou de fréquence de réunions. Devenir délégué engage une réelle responsabilité mais constitue l'opportunité de prendre part à la réflexion et à la mise en œuvre de projets stratégiques pour le territoire.

Après appel aux candidatures, voici les membres du Conseil Municipal intéressés :

- **Monsieur Jacky GAVARD, candidat au poste de délégué.**
- **Madame Priscille MARTINS FERREIRA, candidate au poste de suppléant,**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DESIGNE Monsieur Jacky GAVARD comme délégué au SYANE et sa suppléante Madame Priscille MARTINS FERREIRA pour représenter la Commune de Nangy auprès du SYANE.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Maire de la Commune de NANGY
certifie le caractère exécutoire du
présent document.

Monsieur le Maire,

Laurent FAVRE,



Le 17/07/2020